



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



6983/10 (Presse 48)

(OR. en)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2999^{ème} session du Conseil

Compétitivité (marché intérieur, industrie et recherche)

Bruxelles, les 1^{er} et 2 mars 2010

Président **M. Miguel Sebastián**
Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme
Mme Cristina Garmendia
Ministre des sciences et de l'innovation
M. Diego López Garrido
Secrétaire d'État à l'Union européenne
de l'Espagne

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6083 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

6983/10 (Presse 48)

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a adopté des conclusions sur la politique industrielle, à l'issue d'un débat consacré aux principaux objectifs liés à l'établissement des principes d'une **nouvelle politique industrielle** restant axée sur la croissance durable et l'emploi.*

*Dans le cadre de la préparation du prochain Conseil européen de printemps, les ministres de la compétitivité ont procédé à un échange de vues sur la future **stratégie pour la croissance et l'emploi**.*

*Le Conseil a adopté une résolution visant à renforcer l'application des **droits de propriété intellectuelle** sur le marché intérieur.*

*Le Conseil a adopté des conclusions sur la **mobilité et la carrière des chercheurs**. Il a également adopté des conclusions sur les moyens d'améliorer les structures du **Conseil européen de la recherche**.*

*Le Conseil a adopté, sans débat, une décision concernant des mesures restrictives à l'encontre de **l'Érythrée**. Il a également adopté sa position en première lecture sur un projet de règlement relatif au **commerce du bois**.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	4
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE - <i>Conclusions du Conseil</i>	7
LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR - <i>Résolution</i>	8
NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	9
CONSEIL EUROPÉEN DE LA RECHERCHE: EXAMEN DE SES STRUCTURES ET DE SES MÉCANISMES - <i>Conclusions du Conseil</i>	11
MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES CHERCHEURS EUROPÉENS - <i>Conclusions du Conseil</i>	11
LE PROGRAMME EUROPÉEN D'OBSERVATION DE LA TERRE (GMES) ET SA MISE EN ŒUVRE INITIALE (2011-2013).....	11
PROJET DE RECHERCHE SUR LA MER BALTIQUE (PROGRAMME "BONUS-169").....	12
DIVERS	13

AUTRES POINTS APPROUVÉS

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

– Mesures restrictives (Érythrée - Iraq - Liberia - Somalie).....	17
---	----

POLITIQUE COMMERCIALE

– Antidumping - Importations d'alcool furfurylique originaire de Chine.....	18
---	----

ENVIRONNEMENT

– Registre des produits biocides.....	18
– Commerce de bois issu d'une récolte illégale*	19

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique:

M. Vincent VAN QUICKENBORNE
M. Benoît CEREXHE

Ministre pour l'entreprise et la simplification
Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de la recherche scientifique, de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente
Vice-président et ministre de l'économie, des PME, du commerce extérieur et des technologies nouvelles (Région wallonne)

M. Jean-Claude MARCOURT

Vice-ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sciences
Vice-ministre de l'économie, de l'énergie et du tourisme

Bulgarie:

M. Sergey IGNATOV
M. Evgeny ANGELOV

Ministre de l'industrie et du commerce
Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports
Représentant permanent adjoint

République tchèque:

M. Erik GEUSS
M. Vlastimil RŮŽIČKA
Mme Jana REINISOVÁ

Ministre des sciences, de la technologie et du développement
Représentant permanent adjoint

Danemark:

Mme Charlotte SAHL-MADSEN
M. Jonas BERING LIISBERGR

Secrétaire d'État au ministère fédéral de l'économie et de la technologie
Secrétaire d'État au ministère fédéral de l'éducation et de la recherche

Allemagne:

M. Bernd PFAFFENBACH
M. Georg SCHÜTTE

Ministre de l'éducation et des sciences
Représentant permanent adjoint

Estonie:

M. Tõnis LUKAS
M. Gert ANTSU

Tánaiste, ou vice-Premier ministre, et ministre des entreprises, du commerce et de l'emploi
Représentant permanent adjoint

Irlande:

Mme Mary COUGHLAN
Mme Geraldine BYRNE-NASON

Secrétaire d'État à l'éducation, à la formation tout au long de la vie et aux cultes
Représentant permanent adjoint

Grèce:

M. Ioannis PANARETOS
M. Alexandros FOURLAS

Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme
Ministre des sciences et de l'innovation
Secrétaire d'État à l'Union européenne
Secrétaire d'État à la recherche au ministère des sciences et de l'innovation

Espagne:

M. Miguel SEBASTIÁN
Mme Cristina GARMENDIA MENDIZÁBAL
M. Diego LÓPEZ GARRIDO
M. Felipe PETRIZ

Représentant permanent adjoint

France:

M. Philippe LEGLISE-COSTA

Secrétaire d'État à l'éducation, aux universités et à la recherche
Représentant permanent adjoint

Italie:

M. Giuseppe PIZZA
M. Vincenzo GRASSI

Ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme
Directeur au Bureau de planification

Chypre:

M. Antonis PASCHALIDES
M. Costas IACOVOU

Lettonie:

M. Artis KAMPARS
Mme Tatjana KOŅE

Ministre de l'économie
Ministre de l'éducation et des sciences

Lituanie:

M. Dainius KREIVYS
M. Raimundas KAROBLIS

Ministre de l'économie
Représentant permanent adjoint

Luxembourg:

M. Jeannot KRECKÉ
M. François BILTGEN

Ministre de l'économie et du commerce extérieur
Ministre de la justice, ministre de la fonction publique et de la réforme administrative, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministre des communications et des médias, ministre des cultes

Hongrie:

M. István VARGA

Ministre du développement national et de l'économie

Malte:

Mme Theresa CUTAJAR

Représentant permanent adjoint

Pays-Bas:

Mme Maria van der HOEVEN
M. Peter KOK

Ministre des affaires économiques
Représentant permanent adjoint

Autriche:

M. Harald GÜNTHER

Représentant permanent adjoint

Pologne:

M. Marcin KOROLEC
Mme Maria Elzbieta ORLOWSKA

Sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie
Secrétaire d'État au ministère des sciences et de l'enseignement supérieur

Portugal:

M. José MARIANO GAGO

Ministre des sciences, des technologies et de l'enseignement supérieur
Secrétaire d'État à l'énergie et à l'innovation

M. Carlos ZORRINHO

Roumanie:

M. Borbely KAROLY
M. Cristian BADESCU

Secrétaire d'État
Représentant permanent adjoint

Slovénie:

M. Gregor GOLOBIČ

Ministre de l'enseignement supérieur, des sciences et de la technologie
Représentant permanent adjoint

M. Uroš VAJGL

Slovaquie:

M. Luboš HALÁK
M. Peter JAVORCIK

Secrétaire d'État
Représentant permanent adjoint

Finlande:

Mme Anni SINNEMÄKI
Mme Riina NEVAMÄKI

Ministre du travail
Secrétaire d'État, ministère des affaires économiques

Suède:

Mme Maud OLOFSSON

Vice-premier ministre et ministre des entreprises et de l'énergie
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
Secrétaire d'État auprès du ministre du commerce

M. Tobias KRANTZ

M. Gunnar WIESLANDER

Royaume-Uni:

M. Ian LUCAS

Secrétaire d'État chargé des affaires économiques et de la réforme réglementaire
Représentant permanent adjoint

M. Andy LEBRECHT

Commission:

M. Antonio TAJANI
M. Michel BARNIER
Mme Maire GEOGHEGAN-QUINN

Vice-président
Membre
Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE - *Conclusions du Conseil*

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les principaux objectifs liés à l'établissement des principes d'une nouvelle politique industrielle ambitieuse restant axée sur la croissance durable et l'emploi.

En particulier, les ministres ont souligné l'importance du développement durable, de l'éco-efficacité, d'indicateurs clés opérationnels ainsi que de l'inclusion de secteurs innovants comme l'espace dans le champ d'application de la nouvelle politique industrielle. Ils ont insisté sur la nécessité d'une nouvelle approche en réseau, axée sur le triangle de la connaissance dans le cadre de la politique industrielle, mettant l'accent sur le renforcement de la base de connaissances et du développement durable, en soulignant la nécessité d'un lien solide entre la nouvelle politique industrielle et le prochain plan européen pour la recherche et l'innovation

La nouvelle politique doit combiner les politiques horizontales et des initiatives sectorielles concrètes. Comme première mesure dans cette direction, les ministres ont invité la Commission à présenter un plan d'action en faveur de véhicules propres et à haute efficacité énergétique, y compris les véhicules tout électriques et les véhicules hybrides rechargeables dont le rôle est de plus en plus important.

En outre, les délégations de l'UE ont mis en évidence les aspects suivants:

- 1) la restructuration et la transformation industrielles nécessaires doivent être gérées d'une manière socialement responsable;
- 2) la crise du crédit est toujours considérée comme un problème sérieux, en particulier pour les PME, qui sont appelées à jouer un rôle essentiel dans le processus de relance. Il a été jugé important d'améliorer le cadre réglementaire des PME et la mise en œuvre de l'initiative relative aux PME ("Small Business Act") afin de stimuler les activités des entreprises;
- 3) la cohésion et la diversité des situations de départ dans les États membres devront être prises en considération dans la nouvelle stratégie industrielle;

- 4) en ce qui concerne la dimension extérieure, les ministres ont invité à élaborer une stratégie proactive sur les matières premières, averti qu'il y avait un risque de fuite de carbone et souligné l'importance d'un cadre réglementaire international approprié afin de parvenir à des conditions de concurrence équitables au niveau mondial.

Enfin, les ministres ont invité le Conseil "Compétitivité" à jouer un nouveau rôle proactif dans le cadre de la stratégie "UE 2020".

À l'issue du débat, le Conseil a adopté les conclusions figurant dans le document (doc. [6391/10](#)).

**LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR -
Résolution**

Le Conseil a adopté une résolution visant à renforcer l'application des droits de propriété intellectuelle sur le marché intérieur [6363/10](#).

NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Le Conseil a procédé à des échanges de vues sur la nouvelle stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi, à l'issue de présentations, par la Commission, des principaux éléments de sa communication sur la stratégie "UE 2020", qui sera publiée le 3 mars.

Les résultats de ce débat, ainsi que la communication de la Commission et les travaux préparatoires devant être effectués par les formations compétentes du Conseil, permettront au Conseil européen de printemps (des 25 et 26 mars) de se concentrer sur le cadre général de la stratégie.

Le Conseil, dans ses deux formations (les ministres chargés de l'industrie et du marché intérieur, le 1^{er} mars, et les ministres de la recherche, le 2 mars), a examiné des aspects clés en vue de démarrer la conception de l'architecture de la future stratégie dans les domaines de responsabilité respectifs.

Sur la base de questionnaires établis par la présidence (doc. [6070/1/10 REV 1](#) et [6389/10](#)), les discussions ont principalement porté sur les meilleures actions possibles au niveau européen pour favoriser la compétitivité et contribuer ainsi à la nouvelle stratégie pour la croissance et l'emploi.

Les délégations ont souligné la nécessité de fixer des objectifs ambitieux, réalistes et clairs prévoyant un engagement politique des États membres.

Le débat a révélé un degré élevé de convergence en ce qui concerne plusieurs dimensions à prendre en compte en vue du lancement de la future stratégie, y compris:

- l'importance que revêt l'approfondissement du marché unique, afin de donner un nouvel élan politique à celui-ci et de le rendre attractif pour les pays tiers en évitant le protectionnisme;
- la nécessité de renforcer une industrie européenne capable de progresser dans le cadre des nouveaux défis que représente le passage à une économie verte et durable;
- l'avantage qu'il y a à fixer des objectifs proches des préoccupations des citoyens européens, en tenant compte de leur dimension sociale et en favorisant la cohésion géographique;
- l'occasion de mettre la recherche et l'innovation au centre des différentes politiques de l'UE dans le nouveau programme;

- une recherche axée sur les principaux défis sociétaux à venir, tels que le changement climatique, l'énergie, la sécurité alimentaire, la santé et la démographie; et
- le développement de l'Espace européen de la recherche.

Les ministres sont également intervenus en ce qui concerne l'utilisation concrète d'outils appropriés pour mieux atteindre les objectifs. Il a été question:

- d'investissement dans des technologies innovantes;
- de renforcement des infrastructures matérielles des réseaux en matière de transport et d'énergie;
- de développement d'éléments clés pour bénéficier pleinement du potentiel du marché intérieur, tels que l'agenda numérique, la protection des droits de propriété industrielle et intellectuelle, le fait de faciliter les transactions électroniques, la mise en œuvre de la directive sur les services, etc.;
- d'amélioration du cadre réglementaire applicable aux entreprises, en particulier les PME, et des conditions d'accès au financement et à l'innovation;
- de la simplification des instruments disponibles pour la recherche scientifique et l'efficacité de leur utilisation;
- de la promotion du capital humain (éducation et formation, amélioration des conditions offertes aux chercheurs, etc.); et
- du renforcement des trois volets du "triangle de la connaissance": éducation, entreprises et recherche.

La nouvelle stratégie devrait aussi combiner une sortie réussie de la crise économique générale et un programme de réformes structurelles ambitieux prévoyant des actions tant au niveau de l'UE que des États membres.

Il a également été constaté que le Conseil "Compétitivité" devra jouer un rôle capital dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi de la future stratégie.

CONSEIL EUROPÉEN DE LA RECHERCHE: EXAMEN DE SES STRUCTURES ET DE SES MÉCANISMES - Conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté les conclusions sur l'examen des structures et des mécanismes du Conseil européen de la recherche qui figurent dans le document [6666/10](#).

MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES CHERCHEURS EUROPÉENS - Conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté des conclusions sur la mobilité et la carrière des chercheurs européens et est convenu de les transmettre aux ministres de l'emploi et de la politique sociale aux fins d'un échange de vues le 8 mars.

Les conclusions figurent dans le document [6362/2/10](#).

LE PROGRAMME EUROPÉEN D'OBSERVATION DE LA TERRE (GMES) ET SA MISE EN ŒUVRE INITIALE (2011-2013)

Le Conseil a pris note d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux élaboré par la présidence (doc. [6069/10](#)) relatifs à un projet de règlement concernant le programme européen d'observation de la Terre (GMES) et sa mise en œuvre initiale (2011–2013).

Le projet de règlement vise à établir un programme GMES opérationnel en dégageant des fonds supplémentaires pour sa mise en œuvre initiale afin de permettre un renforcement progressif de ses capacités jusqu'à la fin de l'actuel cadre financier de l'UE en 2013.

La proposition, qui a été présentée par la Commission en mai 2009 (doc. [10285/09](#)), fait actuellement l'objet d'un examen par des experts de l'UE en vue de parvenir rapidement à un accord avec le Parlement européen. Les principales questions en suspens concernant cette proposition portent sur le financement pour la période 2011-2013, la gestion et la politique en matière de traitement des données et des informations.

Le programme GMES est une initiative dirigée par l'UE qui doit permettre à l'Europe d'élaborer sa propre capacité opérationnelle d'observation de la Terre dans le but de collecter des informations sur les systèmes physiques, chimiques et biologiques de la planète ou, d'une façon plus générale, de surveiller le milieu naturel. Le programme s'appuie sur des équipements dans l'espace (c'est-à-dire des satellites) et des installations à terre. Les données recueillies par satellite sont traitées pour offrir des services d'information destinés à améliorer la gestion de l'environnement et à renforcer la sécurité des citoyens.

PROJET DE RECHERCHE SUR LA MER BALTIQUE (PROGRAMME "BONUS-169")

En session publique, le Conseil a pris acte d'un rapport de la présidence sur les travaux actuellement menés en vue d'approuver la participation de la Communauté à un projet de recherche sur la mer Baltique (programme "BONUS-169") entrepris par plusieurs États membres (doc. [6046/10](#)).

La Commission et les pays baltes ont fait des déclarations soulignant l'importance du projet pour la région de la Baltique.

L'initiative "BONUS-169" est un programme commun de recherche entrepris par les huit États membres riverains de la Baltique (Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, Lettonie, Lituanie, Pologne et Suède) en faveur du développement durable de la région.

Elle a pour objectif principal de permettre de réagir efficacement aux grands enjeux dans la région concernant la protection de l'environnement et le développement durable, le tourisme, l'aquaculture, la sécurité des aliments, le transport maritime et les questions socio-économiques (doc. [15234/09](#)).

L'initiative "BONUS-169", qui est conforme aux objectifs de la stratégie européenne pour la recherche marine et maritime et de la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique, servira d'expérience pilote pour d'autres initiatives régionales similaires. Par ailleurs, cette initiative a également pour but de contribuer à établir et à structurer l'Espace européen de la recherche dans la région.

DIVERS

Déjeuner de travail des ministres

Lors du déjeuner du 1^{er} mars, les ministres ont procédé à un échange de vues sur les domaines prioritaires en vue de redynamiser le marché unique et les liens entre l'intégration du marché des biens, des services, du travail et des capitaux et les dimensions sociale et citoyenne de l'Europe. Le débat informel s'est déroulé après une introduction de M. Mario Monti, président de l'Université Bocconi, qui a été chargé d'élaborer un rapport sur l'avenir du marché intérieur.

M. Antonio Tajani, nouveau membre de la Commission chargé de l'industrie et de l'entrepreneuriat, et M. Michel Barnier, nouveau membre de la Commission chargé du marché intérieur et des services, ont également assisté au déjeuner de travail.

Le déjeuner de travail informel des ministres qui a eu lieu le 2 mars a été consacré au développement de l'Espace européen de la recherche et aux objectifs et indicateurs permettant de le mesurer. Mme Maire Geoghegan-Quinn, nouveau membre de la Commission chargée de la recherche, de l'innovation et de la science, y a participé.

Conférence de Copenhague sur les changements climatiques: conséquences pour l'industrie européenne

La Commission a présenté oralement des informations sur les résultats de la conférence de Copenhague de décembre 2009 et ses incidences sur les efforts déployés par l'UE en matière de changement climatique et pour transformer l'Europe en une économie à faibles émissions de CO₂.

Session informelle du Conseil "Compétitivité" des 8 et 9 février

La présidence a informé le Conseil du résultat de la session informelle du Conseil "Compétitivité" qui s'est tenue à San Sebastián, Espagne, les 8 et 9 février (doc. [6760/1/10](#))

Lors de cette réunion, les ministres de la recherche ont examiné les défis à venir concernant l'Espace européen de la recherche. Dans la deuxième partie de la réunion, la présidence espagnole s'est engagée à promouvoir une stratégie européenne en matière de véhicules électriques et à poursuivre le débat lors de la session que le Conseil "Compétitivité" tiendra en mai.

Véhicules électriques: normalisation

La présidence et la Commission ont fourni des informations sur l'état des travaux et les mesures à prendre en vue d'adopter un système harmonisé de réception des véhicules à la fois pour les véhicules uniquement électriques (propulsés exclusivement par la puissance stockée dans leurs batteries) et pour les véhicules hybrides (combinaison de propulsion électrique avec des moteurs à combustion interne), tenant compte de la performance environnementale (doc. [6827/10](#)).

Développement du marché intérieur - Directive sur les services

Le Conseil a pris acte de l'état de la transposition de la directive sur les services dans le droit national, tel qu'il se présente deux mois après l'expiration du délai de transposition. Un rapport établi par la Commission (doc. [6817/10](#)) met en évidence la nécessité de prendre d'urgence des mesures en ce qui concerne plusieurs points et dans un certain nombre d'États membres de l'UE.

Cette directive, adoptée en 2006, vise à éliminer les obstacles à l'échange des services, permettant ainsi le développement des opérations transfrontières, une diminution des prix et une amélioration de la qualité et du choix pour les consommateurs. Le Conseil a adopté des conclusions sur ce sujet le 16 février 2010 (doc. [6060/10](#)).

La Commission a également présenté les trois rapports suivants:

- Tableau d'affichage du marché intérieur n° 20: État d'avancement de la mise en œuvre par les États membres des directives relatives au marché intérieur dans le droit national;
- Rapport sur le système SOLVIT (un réseau de résolution en ligne de problèmes relatifs au marché intérieur);
- Rapport sur le "Service d'orientation pour les citoyens", un service qui fournit des conseils personnalisés aux citoyens sur les droits dont ils bénéficient au titre des règles du marché unique.

La Commission a également présenté des statistiques sur l'utilisation du système d'information du marché intérieur (IMI) en 2009. L'IMI est un outil électronique mis au point pour améliorer la communication entre les administrations des États membres afin de permettre une coopération au jour le jour plus efficace en ce qui concerne la mise en œuvre de la législation relative au marché intérieur (doc. [6922/10](#)).

Projet ITER de réacteur de fusion expérimental

Le Conseil a pris acte des préparatifs menés par la Commission en vue des prochaines réunions du Conseil de l'organisation internationale ITER pour l'énergie de fusion. Il a également pris note de la nomination de M. Frank Briscoe (UK) en qualité de nouveau directeur de l'agence "Fusion for Energy", l'entreprise commune qui gère les contributions européennes au projet ITER. (<http://fusionforenergy.europa.eu/>).

Initiatives de partenariat public-privé

La Commission a présenté un rapport sur le développement des initiatives de partenariat public-privé suivantes: "Usines du futur", "Bâtiments économes en énergie" et "Voitures vertes". Ces trois initiatives se verront allouer un montant de 3,2 milliards d'euros pour la période 2010-2013, dont la moitié proviendra de sources privées et l'autre moitié du septième programme-cadre de recherche de l'UE.

Il s'agira d'un des principaux points inscrits à l'ordre du jour de la prochaine conférence intitulée "Les programmes-cadres européens: de la relance économique à la durabilité", qui devrait se tenir à Valence (Espagne), les 13 et 14 avril.

Le 19 novembre 2009, la Commission a présenté sa communication intitulée "Mobilisation des investissements privés et publics en vue d'une relance de l'économie et d'une transformation structurelle à long terme: développement des partenariats public privé".

La Commission a également présenté un rapport sur un partenariat public-privé pour le futur de l'Internet (doc. [6807/10](#)), faisant suite à la proposition relative à une stratégie d'innovation pour l'Internet à l'échelle de l'UE, qu'elle avait soumise en octobre 2009. Les efforts déployés actuellement concernant le futur Internet sont couverts dans plus de 90 projets financés par l'UE représentant quelques 400 millions d'euros.

Manifestation sur les technologies de l'information et de la communication pour l'efficacité énergétique

Le Conseil a pris acte des résultats de deuxième manifestation de haut niveau sur les technologies de l'information et de la communication pour l'efficacité énergétique qui a eu lieu à Bruxelles les 23 et 24 février. Le 9 octobre 2009, la Commission a adopté une recommandation sur ce sujet (doc. [14450/09](#)).

Conférence euro-méditerranéenne sur l'enseignement, la recherche et l'innovation

Le Conseil a pris acte des informations communiquées par la délégation slovène sur la préparation de la conférence euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation qui se tiendra à Brdo, Slovénie, le 25 avril.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

Mesures restrictives (Érythrée - Iraq - Liberia - Somalie)

Érythrée

Le Conseil a adopté une décision (doc. [5534/10](#)) imposant des mesures restrictives à l'encontre de l'Érythrée conformément à la résolution 1907 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Pour de plus amples informations, voir le document [6383/10](#).

Iraq

Le Conseil a adopté une position commune modifiant la position commune 2003/495/PESC sur l'Iraq, mettant en œuvre la résolution 1905 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies (doc. [5789/10](#)).

La résolution 1905 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies proroge jusqu'au 31 décembre 2010 les dispositions pour le versement au Fonds de développement pour l'Iraq du produit des exportations de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel et concernant l'immunité à l'égard de toute procédure judiciaire dont font l'objet certains actifs iraqiens, telles que visées dans les résolutions 1483 (2003) et 1546 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies.

En outre, le Conseil a adopté un règlement modifiant le règlement n° 1210/2003 concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Iraq (doc. [5791/10](#)) afin de mettre en œuvre les mesures susmentionnées au niveau communautaire.

Liberia

Le Conseil a adopté une décision modifiant les mesures restrictives sur les armes imposées actuellement à l'encontre du Liberia, afin de mettre en œuvre la résolution 1903(2009) adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 17 décembre 2009.

Somalie

Le Conseil a adopté une décision modifiant la position commune 2009/138/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie, afin de l'aligner sur la résolution 1907 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies (doc. [5502/10](#)).

En décembre dernier, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1907 (2009) qui introduit des mesures restrictives supplémentaires à l'encontre de la Somalie et qui demande à tous les États Membres de faire inspecter, sur leur territoire, y compris dans leurs ports maritimes et leurs aéroports, conformément à leur législation nationale, et dans le respect du droit international, tous les chargements à destination ou en provenance de la Somalie s'il existe des motifs raisonnables de croire que ces chargements contiennent des articles qui sont interdits en vertu de l'embargo sur les armes à l'encontre de la Somalie.

En février 2009, le Conseil a adopté la position commune 2009/138/PESC qui met en œuvre la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité des Nations unies instaurant des mesures restrictives à l'encontre de quiconque tenterait d'empêcher ou de bloquer un processus politique pacifique, menacerait par la force les institutions fédérales de transition de la Somalie ou la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ou agirait de manière à remettre en cause la stabilité de la Somalie ou de la région.

POLITIQUE COMMERCIALE

Antidumping - Importations d'alcool furfurylique originaire de Chine

Le Conseil a adopté un règlement modifiant le règlement(UE) n°1202/2009 instituant un droit antidumping définitif sur les importations d'alcool furfurylique originaire de Chine à l'issue d'un réexamen au titre de "nouvel exportateur" effectué en vertu du règlement (CE) n° 1225/2009 (doc. [6334/10](#)).

ENVIRONNEMENT

Registre des produits biocides

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une décision de la Commission relative à la constitution d'un registre des produits biocides.

Au titre de la procédure de réglementation avec contrôle, le Conseil peut s'opposer à un acte qui excède les compétences d'exécution de la Commission, n'est pas compatible avec le but ou le contenu de l'acte de base ou ne respecte pas les principes de subsidiarité ou de proportionnalité alors même que l'avis rendu antérieurement par le comité de réglementation était favorable aux mesures envisagées.

Commerce de bois issu d'une récolte illégale*

Le Conseil a adopté sa position en première lecture sur un projet de règlement établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché européen (doc. [6527/1/10 REV 1](#) + [6527/1/10 ADD 1 REV 1](#) + [5885/10](#) + [5885/10 ADD 1](#)). Les Pays-Bas ont voté contre et le Royaume-Uni s'est abstenu. Le futur règlement vise à réduire le plus possible le risque d'introduction sur le marché de l'UE de bois et de produits dérivés issus d'une récolte illégale. Lors d'une procédure écrite terminée le 28 janvier 2009 le Conseil est parvenu à un accord politique sur la position du Conseil en première lecture concernant la directive susmentionnée.

Pour de plus amples informations, voir le document [5688/10](#).
